

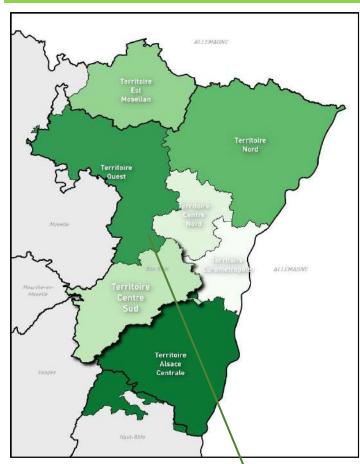
Rapport annuel 2019

> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE CRASTATT



VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom: PERIMETRE DE CRASTATT Domaine: Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2011 Membre du SDEA depuis : 01/06/1984

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 1

Vos usagers

116 abonnés

272 habitants desservis

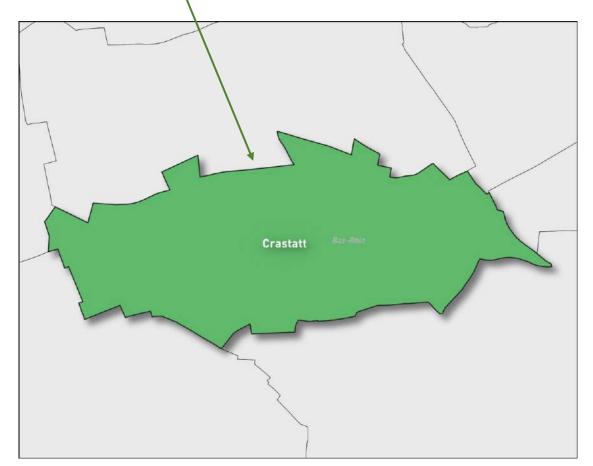
Vos volumes

10 513 m³ assainis

91 m³ assainis/abonné/an

Territoire: TERRITOIRE CENTRE SUD

Centre et Antenne de rattachement : Schiltigheim, Molsheim



VOTRE PRÉSIDENT EN 2019:

Cédric RICHERT

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.

VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

station d'épuration

bassin d'orage

3 déversoirs d'orage

stations de pompage

3,81 km de réseaux communaux

89 bouches d'égout

CAPACITE			
m³/jour	Equiv-hab		
187,50	210		

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	83	83
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100 %	100 %

Crastatt

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

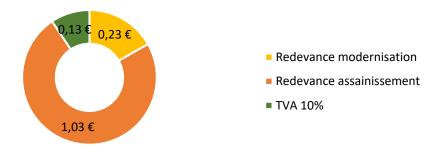
Part fixe: 45,00 € HT/an

Part variable : 0,65 € HT le m³

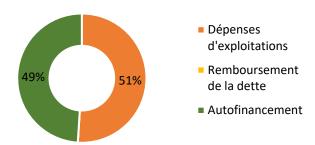
Redevance assainissement du périmètre : 1,025 € HT par m³ pour 120 m³

Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,38 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette



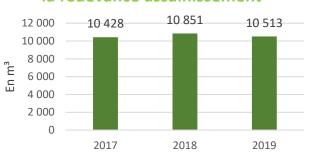
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujetis à la redevance assainissement



Depuis plusieurs années, le tarif du périmètre de Crastatt est de 1,03 € HT, en-dessous de la moyenne du SDEA qui est de 1,61 € HT pour une facture de 120 m³. En 2019, le niveau d'autofinancement est de 12 510,00 €. À noter que le Périmètre n'est pas endetté.

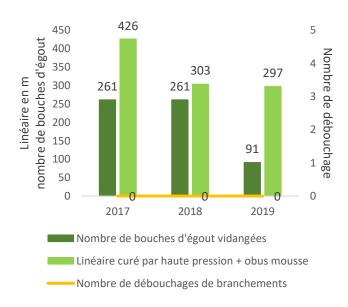
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0€	0€	0€
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0€	0€	0€
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur http://www.eau-rhin-meuse.fr

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

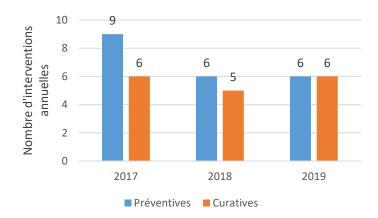
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHI	CHIFFRES CLÉS					
>	2,55	tonnes de sables extraits du réseau				
>	0,3	km de réseaux curés				
>	7,87 %	taux de curage				
>	2	nettoyages de stations de pompage				
>	91	bouches d'égout vidangées				
>	0	débouchage de branchement				

> L'entretien et exploitation des stations de pompage



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenance curative et préventive reste stable en 2019.

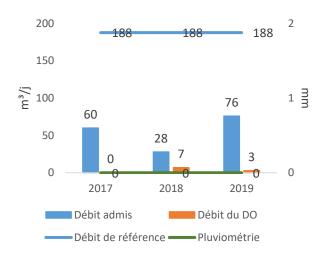
➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	0	2	0
Assimilables Domestiques	0	0	1
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	0	2	1

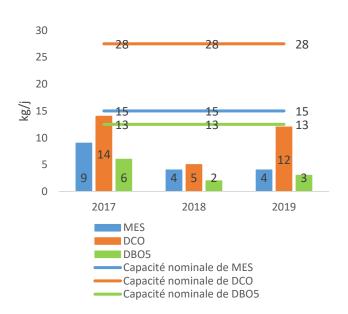
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

Évolution des débits moyens entrant sur la station



Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente 68 % de la valeur nominale, contre 43 % pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Crastatt	68 %	43 %	Sans objet	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	ND	0 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	50 %	0 %	100 %

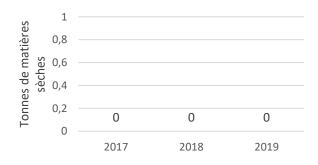
Bilan de fonctionnement et Travaux

Les graphiques ci-dessus sont difficilement interprétables quant aux variations de charges admises sur l'installation, car ces dernières sont calculées sur seulement un bilan 24 heures réalisé par le SDEA, ce qui n'est pas représentatif de l'année complète. Seul le débit surversé en tête de station est mesuré chaque jour (depuis le mois de juillet 2018). Le nombre de jour surversé est faible : 10 jours en 2019. Le bilan réalisé le 13 juin 2019 est conforme au récépissé de déclaration du 12 février 2003. Les taux de performance des équipements et des ouvrages d'épuration sont donc de 100 %.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

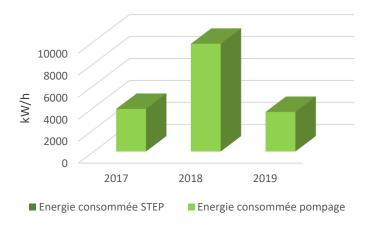


À noter

Le dernier curage date de 2016. Au vu de l'aspect du premier bassin, un nouveau curage est programmé en 2020 (et non en 2021 comme initialement prévu).

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION **D'EPURATION (STEP)**



À noter

La consommation d'énergie électrique correspond aux 2 stations de pompages du périmètre, la station d'épuration de type lagune n'en consommant pas.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Afin de tenter de lutter contre l'érosion des berges (vaguelettes liées aux vents), un repiquage de branches de saules est prévu avant le printemps 2020.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



Photos des berges de la lagune





Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT?

- Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainisement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

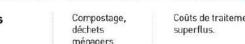
AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Épluchures

Les substances

Les médicaments

Coûts de traitement



Perturbations sur le

fonctionnement des stations chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures. d'épuration.

> Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.

Diminution des performances des stations d'épuration.

Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.









TYPES DE PRODUITS > OÙ LES JETER > CONSÉQUENCES

Déchetterie

Pharmacie

Déchetterie

Poubelles.

Déchetterie

Les huiles et les graisses

sson, huile de vidange...

Les objets solides : les mégots, les couches, les protec-

tions hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE!

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables" pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU**: Eaux usées
- > PPEU: Station de pompage EU
- STEP : Station d'épuration
- TMS : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau gu'elles contiennent)
- MES : Matières en suspension
- CIPA : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- Capacité nominale : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- Autosurveillance : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- Industriel conventionné: Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- > Assimilables Domestiques : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- Usagers Non Domestiques : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source: http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs

- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³: Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- Durée d'extinction de la dette : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...)
 - Voir la fiche descriptive complète sur le site : http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b.
- > Taux moyen de renouvellement des réseaux : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- Taux de charge hydraulique : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- Débit déversé dans le cadre de l'autosurveillance en m³: Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3

> Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	272
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (valeur au 01/01/2019)	1,38 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0€
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

^{*}ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)